

Élections Européennes La Cgt appelle à un changement radical de politique

Les résultats des élections européennes en France font apparaître plusieurs éléments extrêmement inquiétants pour la démocratie et le vivre ensemble au niveau national et européen.

Tout d'abord, il convient de noter, à nouveau, une forte abstention puisque 6 électeurs sur 10 ne se sont pas déplacés. Cela confirme, s'il le fallait, le rejet grandissant de la population pour cette Europe des marchés financiers qui conduit à toujours plus d'austérité pour les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un parti d'extrême droite, le front national, arrive en tête d'une élection. Pour la CGT, ce vote est une impasse. Ce parti utilise la misère sociale, la montée des inégalités et la hausse du chômage pour diffuser, par ses idéaux, le racisme, la discrimination et ne propose que le repli sur soi.

Ce vote de l'extrême, dans de nombreux pays européens, caractérise pourtant la défiance envers les politiques européennes d'austérité qui ne répondent en rien aux aspirations des populations pour un véritable projet européen.

Enfin, par son faible résultat, le parti au pouvoir en place est, une nouvelle fois, désavoué dans ses choix gouvernementaux. Au lendemain des élections municipales, d'un remaniement ministériel, celui-ci a décidé de poursuivre, d'accélérer ses réformes, menaçant l'avenir des jeunes, des retraités, des plus pauvres et octroyant toujours plus de cadeaux au patronat.

Nous sommes devant une crise démocratique grave et profonde qui nécessite de changer totalement les orientations actuelles en matière économique, industrielle et sociale. La CGT, avec la Confédération Européenne des Syndicats, porte un projet européen qui constitue une véritable alternative de sortie de crise et de progrès social.

Ce projet permettrait la création de 11 millions d'emplois en relançant l'économie par un effort important d'investissement de l'ordre de 260 milliards d'euros par an pendant dix ans. Cette somme équivaut à 2 % du PIB européen soit deux fois le budget annuel de l'Union européenne.

Pour la CGT, une autre Europe est possible. La solution pour l'Europe ne réside pas dans les replis nationaux, mais passe par un socle social commun avec un haut niveau de protection sociale, un égal accès à des services publics de qualité, une politique industrielle ambitieuse au service de la croissance, de l'emploi et des salaires.

La CGT oppose à la logique de dumping social faisant du travail un coût, une juste répartition des richesses et pose clairement le problème du coût du capital.

La CGT, avec les salariés, les retraités et les privés d'emploi, s'emploiera à créer les conditions du rapport de force et développera les luttes sociales pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail, le service public, la politique industrielle et la protection sociale, car elles sont autant de motifs d'espoir et porteuses d'une transformation sociale.

Les luttes sont nombreuses, c'est quand les salariés s'y engagent, avec la CGT, qu'ils se donnent les meilleurs moyens de les gagner, comme les salariés de SAM technologie en Aveyron ou ceux des Fralib.

La semaine d'action et de mobilisation du 23 au 27 juin sera l'occasion de se déployer sur les lieux de travail, d'aller à la rencontre des salariés sur leurs préoccupations et de mettre en débat nos propositions, avec une journée forte de manifestation et de grève le 26 juin.

Montreuil, le 27 mai 2014

Approbation des PV du 19/11/2013, 21/01/2014

Suite à des problèmes de discordance entre les versions de l'administration et des organisations syndicales, l'adoption des PV est repoussée au prochain. A ce sujet, CFDT, CGT, FSU et FO ont demandé la possibilité d'enregistrer les séances du CT à usage exclusivement interne, ce qui a été catégoriquement refusé par le président.

PEDR : critères et barèmes - pour avis

Présentation par la direction : Un projet de décret remplace la Prime d'Excellence Scientifique (PES) par la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR). La commission de recherche a statué hier après-midi sur les critères de choix, les barèmes et les modalités de gestion, à l'identique de ce qui existait pour la PES en 2013.

La CGT s'oppose à la mise en place de cette PEDR en considérant qu'il n'y avait pas lieu d'instaurer une prime individuelle liée à la performance, compte tenu notamment des missions de service public, qui sont des missions collectives. La PEDR, comme la PES entraîne une mise en concurrence entre les Enseignants-Chercheurs au sein de l'Université, et même au sein d'un laboratoire. Elle accroît les inégalités, car elle d'autant plus élevée quand le grade (donc le salaire) est élevé.

Dans la situation actuelle, où le gouvernement prône une politique d'austérité, un tel dispositif pourrait même susciter un climat de défiance du public vis à vis des finalités de la recherche.

Dans le dispositif proposé, nous avons noté la possibilité de traduire cette prime en décharge d'heures d'enseignement, ce qui nous paraît la meilleure façon d'encourager le travail du chercheur.

Le président a considéré que l'université devait appliquer la loi, et qu'on ne pouvait pas obliger les chercheurs à choisir les décharges horaires au lieu de la prime.

Vote :

5 contre (2 FSU, 2 CGT, 1 CFDT)
5 pour (3 UNSA, 1 FO, 1 Auto.)

Question diverse CGT :

Il semblerait que des agents manipulant des chèques lors de la réception de dossiers d'étudiant se voient demander de souscrire

une assurance à leur nom pour les couvrir en cas de problèmes sur ces chèques.

Pourquoi l'université n'a-t-elle pas créé de régie de service et désigné un régisseur pour ces activités où il est avéré que la personne doit recevoir des chèques, alors que les textes sont assez clairs et sans ambiguïté ? Nous demandons à la direction de l'université de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger l'agent, par exemple :

un coffre scellé dans le bureau pour entreposer les sommes perçues,

un service quotidien de relève des sommes collectées pour que l'argent ne reste pas dans le bureau,

un accompagnateur pour le transport des sommes perçues si c'est l'agent qui doit les porter lui-même au service comptable...

Nous demandons aussi à l'université de prendre en charge le coût de l'assurance demandée et de communiquer très largement (auprès de tous les personnels), afin que ceux amenés à manipuler des chèques ou des espèces soient informés de leurs droits, devoirs, responsabilités et procédures.

Pour nous, il s'agit là d'un cas très concret d'organisation du travail et de protection de la santé et de la sécurité des personnels qui doit être soumis à la réflexion du CHSCT qui peut fort bien envisager visite et diagnostic.

Les régisseurs sont nommés par le président, ils sont autorisés, sous l'autorité de l'agent comptable à nommer un mandataire. Le régisseur est personnellement responsable et doit s'assurer personnellement aussi pour cela. Les chèques doivent être transmis à l'agent comptable au moins une fois par mois, et un coffre fort à clé suffit pour les stocker. Le transfert des chèques à l'agence comptable ne présente pas de risques majeurs, car ils sont à l'ordre de l'agent comptable. En cas de problème (perte de chèque, ...), l'agent qui n'est ni régisseur ni mandataire n'a aucune responsabilité, il n'a pas à souscrire une assurance privée. Dans le cadre de réception de chèque par un agent ni régisseur ni mandataire, c'est le chef de service qui conserve les chèques.

La CGT demande qu'une note de service soit adressée aux chefs de composante sur ce sujet.

La direction agréée.

Autres questions diverses :

Déménagements ORIGAMU : Avant pâques, l'affectation définitive des locaux a été effectuée. Ont été pris en compte le plan campus et les délais de livraison des nouveaux locaux au Pharo. Les déménagements en cours de programmation tiennent compte des contraintes des services. 900 personnes doivent déménager et être gérées notamment par la DOSI. Certains déménagements ont déjà été réalisés sur St Charles, d'autres sont prévus pour le Pharo entre le 27 juin et le 17 juillet. Ces procédures seront présentées aux agents avec des réunions d'information sur les zones géographiques les plus complexes (Aix, St Charles, Pharo). Des personnels destinés à déménager au Pharo seront délocalisés pour 4 mois sur St Charles.

Sauvadet, recrutement réservé sans concours (ATRF 2C) : Deux réunions d'information pour Sauvadet ont eu lieu, avec 105 participants sur Timone et 74 sur Aix. Trois courriels ont été envoyés sur la liste tous-biatss et le relais a été effectué auprès des RAD. Pour 37 postes en BAP G, il y a eu 63 pré-inscrits et 51 réellement inscrits.

SCASC : La direction du SCASC déménage à la Timone. Certains agents n'ont pas souhaité suivre ce déménagement, notamment concernant le poste de direction.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :

Prénom :

Portable :

Mail :

Lieu de travail (site/composante/dpt/lab...):

Corps :

Grade :

Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
Faculté de Saint Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.13.55.11.66

Salariés : Il est où le « beau travail » ?

Quelle malchance ! Au moment même où, unis comme toujours, le gouvernement et le MEDEF se lancent dans une campagne télévisée de promotion du « beau travail », deux études publiées, ce jeudi 22 mai, par la CGT des Ingénieurs Cadres et Technicien-ne-s (CGT-UGICT) viennent déconstruire le message enchanteur déjà mis à mal par le 9e Baromètre Edenred-Ipsos sur le bien-être et la motivation des salariés européens, rendu public en début de semaine.

« Les travailleurs de France sont plus mécontents au travail que leurs homologues européens », révélait, mardi 20 mai, cette étude, soulignant que « non seulement ils sont plus nombreux à se déclarer démotivés, mais ils se disent aussi plus souvent insatisfaits de la reconnaissance de leur travail, de la considération qu'on leur montre, ou encore de la rémunération fixe qu'ils perçoivent. » Les deux nouveaux sondages rendus publics, ce 22 mai, par la CGT-UGICT, lors d'une conférence de presse à laquelle participait le Secrétaire général de la CGT, Thierry Lepaon, confirment s'il en était encore

besoin que ce mécontentement est particulièrement ressenti chez les cadres et professions techniciennes et intermédiaires.

A travers ces études, conduites par Viavoice auprès de plus de 2 000 personnes en avril 2014, l'ensemble des sondé-e-s expriment une insatisfaction très forte sur plusieurs déterminants de leur vie au travail qui quantifient la reconnaissance professionnelle.

D'une manière générale, le sentiment d'être reconnu-e dans son travail s'est dégradé de 10 points depuis mars 2009 (33% contre 43%), chez les professions techniciennes et intermédiaires : « Aujourd'hui, 56% des sondé-e-s ne s'estiment pas reconnu-e-s dans leur travail. Dans ce contexte de travail tendu, 42% des sondé-e-s estiment ne pas pouvoir faire un travail de qualité... Ce résultat témoigne de l'attachement des professions techniciennes et intermédiaires à vouloir travailler en respectant les règles et l'éthique professionnelle, même dans un contexte défavorable ».

Même insatisfaction chez les cadres qui considèrent que leur carrière

stagne (49%), déplorent une charge de travail qui explose, un temps de travail de plus en plus difficile à maîtriser, et une sphère privée absorbée par la vie professionnelle, et estiment, au total, que « tous les indicateurs sont au rouge en matière de reconnaissance salariale ». Les mêmes se disent lucides sur l'origine de la crise et sur les moyens pour en sortir : l'enquête révèle ainsi que pour les cadres français « ce n'est pas en alimentant la financiarisation de l'économie que l'on sortira de la crise ».

Et voilà ruinée la belle campagne de communication du gouvernement et du MEDEF !

Le principe de réalité est là : il y a bien une crise du travail, une fracture ouverte, entre les aspirations à bien faire son travail, à œuvrer pour l'intérêt général et des modes d'organisation, des méthodes de directions qui sacralisent le « ni fait, ni à faire », la rentabilité financière, le « courttermisme ». Si l'on ajoute la déclinaison, sur tous les tons, du credo libéral sur le « coût du travail » qu'il faut réduire, on obtient désengagement et désenchantement.

Le monde du travail, le pays tout entier, attend bien autre chose que des clips vidéo sur le « beau travail ». Le monde du travail aspire à bien travailler, et que les moyens lui soit donnés de bien le faire.

Pour la CGT, un gouvernement et un patronat, qui dévalorisent le travail en le présentant comme un coût et non pas une richesse, ne permettent pas de construire l'avenir. Les salariés veulent travailler, créer, être reconnus. Leur qualification et leur engagement sont un levier indispensable à la compétitivité des entreprises car porteurs de qualité et d'efficacité.

Nous avons besoin de transformer le travail pour sortir de la crise et penser le progrès social. La CGT est engagée dans ce combat de la reconnaissance des situations de travail et de leurs transformations, car la sortie de crise ne se fera pas en sacrifiant le travail et les travailleurs.

C'est cette dynamique qui devra être au centre de la future Conférence sociale et non l'application d'un « Pacte de responsabilité » qui ne va qu'accentuer le « mal travail ».

Déclaration préliminaire des commissaires paritaires CGT de la CAPN

Comment ne pas évoquer le contexte dans lequel se déroulent les commissions paritaires du printemps 2014, puisqu'il frappe particulièrement les salariés de la Fonction publique, en prolongeant le gel du point d'indice jusqu'en 2017 ? Pourtant, le bilan du gel indiciaire 2010-2014 est déjà durement ressenti : cela correspond à une perte mensuelle du pouvoir d'achat de 95 € (catégorie C - 1er échelon) à 290 € (catégorie A - échelon terminal, professeur). Et pour un départ à la retraite en 2014, la perte dans le calcul de la pension va de 65 à 175 €. Le gel du point d'indice participe à la dégradation des grilles de salaires, et remet en cause le principe même du droit à la carrière. Les changements d'échelon sont loin de suffire à maintenir le pouvoir d'achat, un changement de grade ou de corps suffit à peine à le rétablir, et les

possibilités sont infimes.

Le non remplacement partiel des fonctionnaires partant à la retraite, en réduisant le nombre de postes mis aux concours, a pour conséquence une baisse inéluctable des possibilités de promotion pour la plupart des corps (exception faite des ASI en 2014, mais le solde tous corps confondus est malgré tout largement négatif), alors que les cohortes de promovables ne cessent d'augmenter.

Quant aux établissements d'enseignement supérieur, après la LRU et l'autonomie financière, c'est désormais la régionalisation à marche forcée, qu'elle soit fusion, association, communauté..., avec des instances de plus en plus éloignées des réalités administratives, pédagogiques et scientifiques et moins représentatives de ses personnels.

Cette évolution est loin de favoriser un traitement égalitaire des agents sur le territoire, qui deviennent tributaires de la situation financière d'un établissement, de son « plan de gestion des emplois », ou simplement de la volonté d'un établissement de promouvoir ses agents. Certains l'affichent clairement en ajoutant des conditions de promouvabilité internes à l'établissement, avec formulaire à l'appui, d'autres proposent des classements dont le premier ne répond pas le mieux aux critères de la circulaire de gestion.

Découragés, les agents sont de plus en plus nombreux à renoncer à présenter un dossier.

La CGT demande :

- la création et la mise au concours de postes pour répondre réellement aux besoins pérennes et
- mettre fin à la précarité

- la revalorisation du point d'indice et une refonte profonde de la grille des salaires
- l'intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le salaire indiciaire..

Enfin, pour revenir à la présente campagne, il reste des établissements qui persistent à ne pas transmettre les procès-verbaux de CPE, d'autres communiquent un simple relevé des noms des agents proposés.

Quant aux agents des rectorats et des établissements publics locaux d'enseignement, même s'il y a un mieux concernant la mise en place de commissions académiques, continue à se poser le problème du droit de disposer d'une structure paritaire élue, au même titre que les agents des établissements d'enseignement supérieur.

Les brèves

Fonction publique : Moins de créations de postes que prévu en 2013

Dans un rapport sur l'exécution du budget de l'Etat, la Cour des comptes souligne que les objectifs de créations de postes n'ont pas été atteints dans les ministères « prioritaires », comme l'Education.

Selon un rapport de la Cour des comptes rendu public ce mercredi, les créations de postes dans les ministères « prioritaires » (Police, Justice, Education) ont été moins nombreuses que prévu en 2013, tandis que les suppressions de postes dans les ministères « non prioritaires » ont été respectées. Alors que seuls 2.287 postes devaient être supprimés dans la fonction publique en 2013 (10.011 créations de postes compensées par 12.298 suppressions), ce sont ainsi pas moins de 7.172 ETP qui ont été supprimés.

Crise du recrutement dans l'Education

Pour l'Enseignement scolaire, 8.781 créations nettes d'emploi étaient prévues

dans la Loi de finances initiale, mais seuls 5.159 postes ont finalement été créés, soit 3.622 de moins qu'attendu.

En cause notamment, les concours de recrutement d'enseignants qui ne font pas le plein. Le Capes 2013 n'a par exemple compté que deux candidats par poste en anglais et en mathématiques, et à peine plus d'admissibles que de postes ouverts. Au CRPE exceptionnel 2014, quelque 10% des postes n'ont pas été pourvus.

Reprographie... ça continue

Après les fermetures des deux reprographies de l'IUT (aix et St Jérôme), maintenant c'est celle du site Saint Charles d'être dans le viseur de l'université.

Nous appelons les personnels à se mobiliser pour garder ce service de proximité. La CGT doit être recue par les responsables de ce service. Nous rappelons aux personnels que seules les mobilisations permettent de sauvegarder les services et les emplois publics.

FRALIB : Victoire !!!!

Après une lutte de 1336 jours les ex-salariés de FRALIB ont obtenu gain de cause. Cette grande victoire syndicale CGT va permettre la création d'une Société Coopérative nommée SCOP TI. Il aura fallu de la persévérance et de l'opiniâtreté de la part des salariés en lutte pour agir pour le maintien de l'emploi, le maintien et le développement de l'outil industriel et de l'économie de nos territoires. Nous leur souhaitons bonne chance !!!

Tout va bien !?!

Un personnel de l'université entendu par la justice dans une affaire touchant au marchés publics de l'université de la méditerranée.

Voir l'article de *marsactu*.

<http://www.marsactu.fr/justice-affaires/comment-michel-campanella-faisait-son-marche-dans-le-btp-34669.html>

La CGT appelle à une journée d'action le 26 juin

La CGT appelle à une semaine d'action et de mobilisation du 23 au 27 juin avec une journée forte de manifestation et de grève le 26 juin.

